

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2021

RELATIF À LA RÉGULATION ET À LA PROTECTION DE L'ACCÈS AUX ŒUVRES
CULTURELLES À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 4187)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC44

présenté par
M. Gaultier et Mme Le Grip

ARTICLE 2 A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le maintien de l'article 2A perturberait les négociations et l'accord récemment trouvé entre les moteurs de recherche d'image et les organismes de gestion collective représentant les artistes.